

Délibérations du Conseil Municipal du 15 Mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quinze Mars, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 13

- Vincent MINIER : Maire

- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, M. MONREAL Louis, Mme TRICOIRE Isabelle : Adjoints

- Mme CHATELLAIN Marie-Anne, Mme BOVI Aurélie, M SIMONNEAUX Joseph, Mme QUEMERAIS Séverine, M LEBRETON Gervais, Mme BEIGNON Séverine, M. TARDIF Christophe ; Laurence DEGAND PHILIPPOT : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 5 (dont 4 pouvoirs)

Mme HASLE Nathalie, Mme GOLIAS Chantal (pouvoir à M MINIER) M David COLIN (pouvoir à M TARDIF) M DENIGOT Patrick (pouvoir à Mme GOUR), Mme CHATTON Valérie (pouvoir à Laurence DEGAND PHILIPPOT)

Absents : 1

Mme MLYNARSKI Caroline,

Nombre de votants : 17 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 11/03/2019

Monsieur Joseph SIMONNEAUX prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 Février 2019

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 27 Février 2019.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus par signature du registre.

2019-10 :

Attribution du marché de rénovation d'une maison d'habitation en café associatif

Vu l'avis d'appel public à concurrence en date du 15 juin 2018,

Vu les 8 offres reçues à la date du 12 juillet 2018,

Vu l'avis de la commission MAPA du 7 septembre 2018,

Vu la délibération n°2018-27 du 19/09/2018 attribuant les lots n°1, n°8, n°9, n°10 et n°11,

Vu la délibération n°2018-32 du 06/10/2018 attribuant les lots n°2, n°3 ; n°4 ; n°5 ; n°7, n°12,

Vu la déclaration d'infructuosité des lots n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°12,

Vu le recours à une procédure de marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables

(art. 30, I, 2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016),

Vu les nouvelles réponses permises par cette procédure ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'attribuer les lots constitutifs du marché de travaux,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les entreprises proposées par le maître d'œuvre et la commission

Compétente :

LOTS	SOCIETES PROPOSEES	MONTANT HT
01 Déconstruction - Gros-Œuvre – VRD	BM TEXIER Maçonnerie	60 921,27 €
02 Charpente, bardage bois – Ossature bois	SCOB	33 727 €
03 Couverture ardoise	NEVEU	12 983,82 €
04 Etanchéité	NEVEU	4 504,51 €

05 Menuiseries extérieures Aluminium	1000 TY SERVICES	13 201,86 €
06 Métallerie	BRUZ METAL	6 265,75 €
07 Menuiseries intérieures bois	1000 TY SERVICES	12 451,79 €
08 Cloisons sèches – Plafonds	COCONNIER	16 354,40 €
09 Revêtements de sols – Faïence	FRANGEUL	5 385,75 €
10 Peinture	Maurice PENIGUEL	13 477,50 €
11 Ventilation - Plomberie sanitaire	AIRV	15 947,15 €
12 Electricité – Chauffage	SARL CAILLOT-POTIN	25 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame QUEMERAIS ne prenant pas part au vote) :

- APPROUVE cette proposition ;

- DECIDE d'attribuer 1 lot du marché pour les entreprises et montants mentionnés dans le présent tableau et répartis comme suit :

LOT N°6 : Métallerie : entreprise BRUZ METAL pour 6 265.75 euros HT

- DONNE mandat au Maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2019-11 :

Affectations des résultats 2018 aux budgets 2019

Commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement (excédent au 31/12/2018) de

446 071.94 € comme suit :

- ◆ L'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : **446 071.94 €**
- ◆ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002) : **0 €**
- ◆ Solde d'exécution d'investissement (ligne 001 en recettes) : **654 584.30 €**

L'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité.

2019-12 :

Affectations des résultats 2018 aux budgets 2019

Assainissement collectif

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement (excédent au 31/12/2018) de

74 360,07_€ comme suit :

- ◆ L'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : **0 €**
- ◆ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002) : **74 360,07 €**
- ◆ Solde d'exécution d'investissement (ligne 001 en recettes) : **161 940.30 €**

L'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité.

2019-13 :

Vote de la fiscalité directe locale 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil différentes données financières sur le territoire communal et intercommunal, dont l'état de notification des taux et bases 2018/2019. Il propose au vu de ces éléments, les taux d'imposition suivants :

- Le taux de la Taxe d'Habitation est proposé à 13,65%
Taux approuvé à l'unanimité.

- Le taux de la Taxe du Foncier Bâti est proposé à 16%
Taux approuvé à l'unanimité.

- Le taux de la Taxe du Foncier Non Bâti est proposé à 41,55%
Taux approuvé à l'unanimité.

2019-14 : **Vote des subventions 2019 aux associations**

Monsieur Le Maire soumet au vote les subventions suivantes qui ont donné lieu à un débat préalable en commission et dont la présentation a été réalisée par Mme Tricoire.

-CCAS (au compte 657362)..... 1900 €
Montant accepté **à l'unanimité.**

-A.P. E Ecole Publique de Chanteloup..... 1000 €
Montant accepté **par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION.**

- Association Campagn'art, Chanteloup2000 €
Montant accepté **par 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.**

- Club de l'Amitié de Chanteloup500 €
Montant accepté **à l'unanimité.**

- GASC de Chanteloup 1000 €
Montant accepté **à l'unanimité.**

- Les Petits Liens, Chanteloup.....500 €
Montant accepté **par 11 voix POUR, 1 ABSENTION, 5 CONTRES.**

- Association LOUPIOTS, Chanteloup 1000 €
Montant accepté **à l'unanimité.**

- Association LOUPZIC, Chanteloup850 €
Montant accepté **par 14 POUR, 3 ABSTENTIONS.**

- Marche Avec Les loups, Chanteloup.....400 €
Montant accepté **à l'unanimité.**

- Association L'Oreille aux abois, Chanteloup.....300 €
Montant accepté **par 16 POUR, 1 ABSTENTION.**

- Union Sportive de Chanteloup.....2600 €
Montant accepté **à l'unanimité**

- USEP - Ecole Publique de Chanteloup

avec une subvention exceptionnelle pour la classe de neige 2020 6000 € + 2000 € = 8000 €

Montant accepté par **15 POUR, 2 ABSTENTIONS.**

- ACCA de Chanteloup.....600 €

Montant accepté à l'unanimité.

- Association Batiment CFA 35.....100 €

Montant accepté à l'unanimité.

- La Chambre des Métiers 3550 €

Montant accepté à l'unanimité.

- Donneurs du Sang.....50 €

Montant accepté à l'unanimité.

- Handicap 35.....100 €

Montant accepté à l'unanimité.

- Lycée Saint-Yves.....100 €

Montant accepté à l'unanimité.

- MFR Education et Orientation50 €

Montant accepté à l'unanimité.

- Les Restos du Cœur 35.....50 €

Montant accepté à l'unanimité.

- Association Rêves de Clown100 €

Montant accepté à l'unanimité.

- Association Secours Catholique.....50 €

Montant accepté à l'unanimité.

Le montant total des subventions proposées pour les associations de Chanteloup s'élève à 18 750 euros.

Le montant total des subventions proposées pour les associations hors Chanteloup s'élève à 650 euros.

2019-15 :

Vote du budget primitif 2019 de la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2019 de la commune :

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes.

FONCTIONNEMENT 2019

Dépenses	Recettes
1 119 436.00 €	1 119 436.00 €

INVESTISSEMENT 2019

Dépenses	Recettes
1 468 552.24 €	1 468 552.24 €

TOTAL SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
2 587 988.24 €	2 587 988.24 €

Ce budget est adopté par 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

2019-16 :

Vote du budget primitif 2019 de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2019 de l'assainissement collectif:

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes.

FONCTIONNEMENT 2019

Dépenses	Recettes
146 173.07 €	146 173.07 €

INVESTISSEMENT 2019

Dépenses	Recettes
198 093.37 €	198 093.37 €

TOTAL SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
344 266.44 €	344 266.44 €

QUESTIONS DIVERSES

2019-17 :

Organisation jeux concours

La Commune de Chanteloup afin d'animer d'avantage sa médiathèque et d'attirer les habitants aux diverses manifestations qu'elle organise, réalise régulièrement des jeux concours.

La présente délibération a donc pour objectif de faire valider le principe de ces jeux concours et le règlement type qui servira de modèle pour chaque jeu concours organisé.

Les jeux concours se présenteront soit sous la forme de questions sur le site internet de la Commune de Chanteloup ou sur sa page Facebook, ou sous la forme de bulletin papier à remplir et à déposer dans une urne ou sous la forme de concours création ou les participants sont sollicités pour créer quelque chose pour la commune. Les gagnants seront désignés soit par

ordre d'arrivée (exemple : les 10 premières personnes à avoir répondu juste gagnent un lot), soit par tirage au sort soit un jury ou les votes des Internautes et/ou du public présent désigneront les gagnants. Ces jeux concours seront gratuits et sans obligation d'achat.

Les lots à gagner seront généralement des places de spectacles, de cinémas, des places pour des rencontres sportives, des collections de livres, des bons d'achats, des abonnements sportives, culturels ou de divertissement. Un règlement sera rédigé et disponible sur le site internet de la Commune de Chanteloup ou sur sa page Facebook pour chaque jeu. Si les lots à gagner sont d'une valeur importante, le règlement du jeu concours sera déposé chez un huissier de justice.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Chanteloup

Coût total annuel fonctionnement TTC : 150 euros

TTC maximum par lot : 110 euros

Le principe d'organisation et le règlement type de ces jeux concours, tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Séance levée à 20h48

Suivent les signatures :